

## La philologie au secours de la rhétorique vivante : le cas du *De inventione* du Ps.-Hermogène

**Pierre Chiron**

Université Paris-Est Créteil, Institut universitaire de France  
pcchiron@wanadoo.fr

**Abstract** The rhetorical texts tradition, in the textual sense of the word, is often said “smooth”. This euphemism is used to talk about anonymous, unstable, allusive writings, substitute for a leading orality, or doctrines assimilated rather than transmitted by copyist professors or users. Vivid practices are only reflected in such documents but it happens, quite curiously, that the utilitarianism of those texts make them an almost direct mean to the concerned practices. This being the case, according to me, of the Ps.-Hermogenes’ *De inventione*, that, submitted to a detailed analysis, turns out to be a mental preparation technique for improvisation.

**Keywords:** Ps.-Hermogenes, tradition, figure, invention, memorization

Nos deux points de départ seront deux problèmes apparemment étrangers l’un à l’autre : le problème de la transmission des textes et celui de la définition de la notion de *figure*. Notre objectif *in fine* est de nous demander comment accéder à la *pratique* rhétorique ancienne à partir de textes mal transmis et/ou transmis sous la forme d’une théorie très allusive.

La transmission de textes qui proviennent d’une culture majoritairement orale comme l’était la culture grecque ancienne est toujours déformante, naturellement, mais elle l’est de diverses manières : un cas extrême est celui des textes fixés et consacrés très tôt, que l’on songe à l’Homère des homérides de Chios déposé sous forme de rouleaux de cuir dans la bibliothèque de l’Acropole par Pisistrate au VI<sup>e</sup> siècle (IRIGOIN 2001a : 8-19 ; 2001b). On peut penser également aux Tragiques fixés par écrit sur ordre de Lycurgue à la fin du IV<sup>e</sup> siècle : si l’on en croît la *Vie de Lycurgue* du Ps.-Plutarque (841f.), le politicien aurait procédé en effet à la transcription des tragédies d’Eschyle, de Sophocle et d’Euripide, « pour en conserver aux archives la copie, dont le secrétaire de la cité devait donner lecture aux acteurs, avec défense d’en modifier le texte à la représentation ».

Dans ces deux cas, et surtout s’agissant du théâtre, la fixation, la sacralisation de la lettre du texte – éventuellement avec le « secours » d’une typologie comme celle qu’élabore Aristote dans sa *Poétique* – contribuent à nous éloigner de la « performance » à la fois réelle et insaisissable qu’étaient la diction de l’épopée ou la représentation de la pièce, en les privant de leur dimension physique, sensible et rituelle. Florence Dupont récemment, y a vu un épisode d’une guerre. Pour elle – dans son ouvrage *Aristote, ou le Vampire du théâtre occidental* – « en son temps, la

*Poétique* fut une machine de guerre contre le théâtre traditionnel. Aristote inventait un théâtre littéraire, élitiste, austère, sans corps ni musique ni dieu : un théâtre de lecteurs » (2007 : 75). Cette vision est très théâtrale, dans un autre sens de ce terme, mais elle recèle une part de vérité : à notre avis, Aristote n'avait aucune autre visée qu'une visée « scientifique », mais dans le « dépôt légal » des Tragiques, si l'on ose dire, il y a plus que le mécanisme naturel de figement que suppose la fixation par écrit d'un texte, il y a eu le désir de rendre éternel, d'inscrire dans la pierre, en quelque sorte, par une nostalgie d'origine politique sans doute, une référence intangible qui se coupait, *ipso facto* et volontairement, de la vraie vie.

À l'extrême opposé, on peut évoquer le mode de transmission qui fut celui d'un grand nombre de traités de rhétorique, où l'écrit n'est pas grand chose de plus qu'un « pense-bête ». Ainsi les traités de *progymnasmata*, dont trois sur les quatre conservés se réduisent presque à des recueils de corrigés. Tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui nous intéresserait davantage – les objectifs, les principes de ce cycle de formation, les méthodes mises en œuvre, etc. – reste implicite, sans doute parce que trop familier, trop évident pour ceux qui écrivaient les traités. Par chance, nous disposons désormais, grâce à Michel Patillon (1997), de la version complète du traité d'Aélius Théon, mais sans ce document, nous n'aurions qu'une idée très floue, sinon très fautive de ce dispositif pédagogique.

L'autre problème dont nous voulons partir est lié à la notion de figure. Nous avons eu l'occasion de dénoncer (CHIRON 2014) lors d'un colloque intitulé *Figures du discours et contextualisation* qui s'est tenu à Nice en octobre 2013 – et dont les actes ont été publiés en ligne (<http://revel.unice.fr/symposia/figuresetcontextualisation/>) – un certain nombre d'idées reçues sur cette notion, et en particulier le caractère simpliste de la réduction de la figure à un écart par rapport à l'usage, lequel usage est indéfinissable, et à un rôle ornemental. Plus parlante et plus authentique est la définition de la figure comme geste, selon un passage fondateur du *Sur l'Échange* d'Isocrate<sup>1</sup>. Inscrit dans une relation agonistique, le *skhèma* est un enchaînement de positions rendu automatique par la répétition. Par un paradoxe apparent, le fait de stéréotyper ces procédures permet de les ancrer dans la mémoire de travail et l'automatisme-même permet de dégager un espace de liberté pour une meilleure adaptation à la performance en cours. C'est ce qu'a empiriquement découvert l'acteur français Michel Bouquet, qui aime à dire que sa liberté d'acteur, la faculté d'apporter des nuances nouvelles à son personnage, de s'adapter à l'instant présent, lui viennent de la maîtrise absolument parfaite, quasiment réflexive, de son texte.

Le dossier que nous voudrions présenter ici tire un trait entre ces deux questions – tradition fluide, notion de figure – avec pour but d'éclairer un texte qui, tout seul, en raison des aléas de sa transmission, resterait le signe muet, la théorie inintelligible de pratiques perdues.

Ce texte est le *De inventione* du Pseudo-Hermogène, que Michel Patillon a édité en 2012 comme tome III du *Corpus rhetoricum* (2012a). Nous avons joué un rôle très modeste dans cette vaste entreprise éditoriale, le rôle de réviseur, mais cette fonction nous a amené à suivre toutes les étapes de l'établissement du texte et de la traduction,

---

<sup>1</sup> « Ainsi, lorsqu'ils ont pris en main leurs élèves, les pédotribes leur enseignent les positions (σχήματα) que l'on a inventées pour la compétition (ἀγωνία) ; ceux qui s'occupent de philosophie font à leurs disciples un exposé complet des formes (ιδέαι) qu'utilise le discours (λόγος). Quand ils ont achevé cette tâche et leur ont donné de l'expérience, ils recommencent à les exercer, les habituent au travail et les obligent à relier les uns aux autres chacun des éléments qu'ils ont appris, afin qu'ils les possèdent de façon plus sûre et que leurs opinions s'appliquent mieux aux événements. » (*Sur l'Échange*, § 183, trad. G. Mathieu modifiée).

et parfois à intervenir. Nous avons pu ainsi mesurer tout l'intérêt d'un texte qui, au premier abord, pouvait susciter une certaine méfiance.

Pourquoi de la méfiance ? Parce que la présence d'un *De inventione* dans le corpus initial, entre les deux traités fondamentaux d'Hermogène que sont le *De statibus* et le *De ideis* – les tomes II et IV du *Corpus rhetoricum* (2009 ; 2012b) –, est attestée dans plusieurs passages de ces deux traités. Mais quand on confronte ces formules d'annonce ou de rappel avec le texte transmis dans les manuscrits, on constate un net décalage. Le plus visible de ces décalages est que le *De inventione* « actuel », si l'on ose dire, comporte un livre consacré au style, ce qui n'a rien à voir avec le programme prévu dans le *De stat.* et rappelé dans le *De id.* Par ailleurs, les lecteurs anciens (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s.) d'Hermogène comme Syrianus, Lacharès ou Georges Monos, n'ont pas eu accès au texte que nous pouvons lire.

Cela fait deux raisons solides pour dire que le *De inventione* que nous lisons dans le *Corpus rhetoricum* est venu prendre la place d'un traité d'Hermogène qui a disparu. Le corollaire est qu'il faut s'interroger sur la pertinence de cette greffe : le « nouveau » *De inventione* occupe-t-il de manière adéquate la place laissée vide par son prédécesseur ?

La réponse est non : non seulement il déborde par sa matière le programme d'un traité d'invention, mais son objet coïncide avec celui de l'ensemble du corpus, comme si un mini traité de rhétorique, suivant le schéma des tâches de l'orateur, avait été inséré dans un cycle de traités ambitionnant lui aussi de couvrir l'ensemble des tâches de l'orateur.

La méfiance est aggravée par le fait que, inséré dans un corpus identifié et de grande qualité, le corpus d'Hermogène, le greffon est *ipso facto* anonyme, même si M. Patillon a fait l'hypothèse, par le canal d'une scolie qui cite un passage du traité, qu'il serait l'œuvre de l'un des Aspasios connus grâce à la *Souda*.

Cela dit, à l'examen, la méfiance et le dédain s'arrêtent vite. Le *De inventione*, soumis à l'analyse d'un linguiste comme Michel Patillon, n'a pas manqué de révéler des richesses insoupçonnées. On ne peut pas ne pas signaler ce passage sur la métaphore :

(*De inu.* IV 10, 1, p. 116 Pat.) Τροπή δέ ἐστι τὸ μὴ ἐξ ὑποκειμένου πράγματος ἀλλοτρίου δὲ σημαντικὸν ὄνομα θεῖναι κοινὸν εἶναι δυνάμενον καὶ τοῦ ὑποκειμένου καὶ τοῦ ἔξωθεν ἐμφαινομένου, ὃ καλεῖται καὶ μεταφορὰ παρὰ τοῖς γραμματικοῖς, ...

L'échange (τροπή) consiste à employer un nom qui n'appartient pas à un sujet donné mais en signifie un autre, *et qui peut être commun à la fois au sujet donné et au sujet introduit de l'extérieur*, ce que les grammairiens appellent aussi un transfert (μεταφορά), ... (Trad. M. Patillon légèrement retouchée).

Le commentaire de M. Patillon souligne l'importance du progrès réalisé : on pourrait dire que c'est l'acte de naissance de la sémiologie, c'est-à-dire d'une analyse de la signification comme phénomène spécifique. Citons :

Le progrès décisif accompli ici est que tout risque de concevoir la métaphore comme une substitution se trouve écarté. Le nom métaphorique est posé d'emblée dans son ambivalence [...]. Il n'y a rien là qui suggère une présence et une absence, comme si un nom avait pris la place d'un autre ; il y a *présence double* : dans son emploi métaphorique le nom s'intègre, ici, maintenant, aux deux sujets. En d'autres termes, il renvoie simultanément à deux modèles référentiels étrangers l'un à l'autre. D'où un enrichissement sémique dans ce

contexte du nom métaphorique et une tension dans le discours (PATILLON 2012a : C).

Nous dirons pour notre part que l'un des reproches que Paul Ricœur adressait à la théorie aristotélicienne de la métaphore – celui d'ignorer le versant sémantique de l'opération de transfert et de la réduire à une substitution – tombe.

Nous sommes donc face à un texte problématique en ce qu'il constitue un élément adventice, mal inséré dans un ensemble par rapport auquel il est en grande partie redondant, et en même temps un texte qui ouvre des perspectives insoupçonnées. On peut alors se demander ce qui a conduit l'Assembleur du *Corpus rhetoricum*, qui travaillait semble-t-il au V<sup>e</sup> siècle, à opérer cette greffe improbable.

Pour commencer, nous examinerons un passage qui porte sur les exordes, et une technique que le Ps.-Hermogène appelle « exordes par subdivision ». La première impression est d'une théorie extrêmement verbeuse, pour ne pas dire filandreuse :

(*De inu.* I 2, 1, p. 9 Pat.) Ἐξῆς λεκτέον περὶ τῶν ἐξ ὑποδιαίρεσεως προοιμίων πάνυ παγκάλην καὶ ποικίλην ἔχόντων τὴν τέχνην. Εὐρίσκεται δὲ καὶ ταῦτα ἀπὸ τῶν ἐξῆς μαθημάτων, οὐκ ἐν πᾶσι δὲ προβλήμασιν οὐδὲ πάντα ἐν πᾶσιν· εὐθηκτα μὲν γὰρ ἐστὶν εὐρεθέντα καὶ δριμέα, πολλάκις δὲ φαίνεται τῶν ἐξ ὑπολήψεως ἢ ἀρετῆ, διότι πανταχῆ φαίνεται.

Il faut parler ensuite des exordes par subdivision dont l'art est extrêmement beau et très varié. Ils s'inventent eux aussi à partir des formules (μαθήματα) qui suivent, mais non dans tous les problèmes ni toujours seuls : en effet, bien qu'ils montrent de l'efficacité et du mordant dans les cas où on les invente, souvent cependant on y retrouve la vertu des exordes d'après les préjugés, car elle se retrouve partout.

En réalité, quand on prend le temps de lire attentivement et d'inscrire la doctrine dans l'algorithme complet de l'invention, on découvre une doctrine précise. Mais commençons par quelques observations sur le texte cité.

On a remarqué d'abord que la situation de départ est inventée, ou pas. Cela signifie que la méthode vaut aussi bien pour la déclamation que pour l'activité oratoire réelle, judiciaire ou délibérative.

Ce que souligne aussi le Ps.-Hermogène est que la méthode est triviale et s'utilise dans un grand nombre de cas (« elle se retrouve partout »).

Ce que souligne troisièmement le Ps.-Hermogène, est que l'effet produit par la méthode est l'« efficacité » et le « mordant » (les mots grecs utilisés sont εὐθηκτος – littéralement *bien affûté* – et δριμύς, qu'on pourrait traduire aussi par « piquant », et que l'on trouve associé souvent au combat judiciaire). Une chose que l'on peut déduire et qui n'est pas dite est que ce type de méthode est à employer dans les exordes d'accusation, donc en contexte judiciaire ou dans le cadre de conflits internationaux.

Dernière remarque : le rhéteur utilise un mot pour désigner la méthode de l'invention, c'est le mot μαθήματα, que M. Patillon traduit par « formule ». Nous reviendrons bien sûr sur ce terme.

Mais de quoi s'agit-il plus précisément ? Le philologue doit faire l'effort de réduire l'exposé un peu diffus à ses lignes directrices, qui étaient familières à nos lointains collègues et qu'ils se dispensent souvent de préciser : dans un exorde d'accusation, le point de départ est un chef d'accusation. Pour qu'il y ait subdivision, il faut qu'il y ait deux fautes, l'une qui correspond à la procédure – en clair celle pour laquelle il y a une accusation – et une autre.

Le Ps.-Hermogène distingue trois cas. Dans le premier, deux fautes ont été commises d'égale importance.

L'objectif inavoué, mais qui s'avère vite tout à fait clair, est d'alourdir celle qui est en cause en mobilisant l'autre. La situation qui sert d'exemple – et qui joue à notre avis un rôle-clef dans la mémorisation du cas – est celle d'une cité qui a été détruite de fond en comble par un ennemi, lequel ennemi ne s'est pas contenté de la détruire mais a labouré son sol pour le mettre en culture. Il y a là un acte qui n'est plus un acte de guerre mais un sacrilège puisque l'implantation d'une cité – l'implantation au sens le plus concret d'ancrage dans le sol – est un acte religieux soumis à des rituels. Une telle situation n'est pas totalement fictive, elle est du type de ces accusations internationales comme celles dont les Phocidiens ont été la cible à l'époque de Démosthène pour leur comportement à l'égard du sanctuaire de Delphes. Il est si vrai que les résonances sont religieuses que toute l'affaire vient du fait qu'après le labour rien n'a poussé, ce qui a occasionné un procès en impiété. Rien n'est dit des circonstances précises de ce procès, on a juste cette formule : « les coupables sont accusés d'impiété ».

Le rhétoricien précise bien que les deux fautes doivent être distinctes. Si la faute par exemple est l'extermination des bouches inutiles pendant une période de siège, on ne pourra pas se servir de l'extermination des femmes pour fabriquer un exorde par subdivision, puisque cet épisode est inclus dans la faute. Si, dans le cas de la cité détruite et labourée, la subdivision avait porté sur la destruction d'un bâtiment particulier, les conditions n'auraient pas été réunies non plus pour un exorde par subdivision.

Une fois le cas défini, sur quoi est-ce que cela débouche ? Eh bien sur une phrase, dont on peut penser que l'élève devait l'apprendre par cœur :

(*De inu.* I 2, 3, p. 9 Pat.) εἰ μὲν οὖν καὶ διὰ τὸ κατασκάψαι τὴν πόλιν ἔδοσαν αὐτοῖς δίκην, ὀρθῶς ἂν ἐγένετο· νῦν δὲ πολλῶ πλέον, ὅτε καὶ γεωργῆσαι διέγνωσαν ἣν κατέσκαψαν πόλιν.

*En vérité, si déjà ils avaient été punis pour avoir détruit la ville, leur punition aurait été juste ; mais en réalité elle ne peut l'être que beaucoup plus, du fait qu'ils ont en outre décidé de labourer la ville qu'ils avaient détruite.*

Dans sa traduction, M. Patillon a mis en italiques les éléments – particules, conjonctions de subordination – qui architecturent logiquement cette phrase, qui pourrait être la première phrase de l'exorde. On verra que cette structure s'inscrit dans un moule grammatical qui vaut pour les trois cas.

Passons au second cas : la subdivision distinguera de la faute en cause un préjugé défavorable qui règne sur son auteur, et qui est lié, est-il précisé, soit à sa nature, soit à tout un ensemble de fautes antérieures. Cette fois, la situation-type est plus clairement historique et politique. C'est l'orateur Démade qui, lors d'une ambassade auprès de Philippe, et comme Philippe lui demandait des renseignements sur l'importance d'Athènes, a dessiné la cité sur une table – en précisant, nous dit Jean de Sardes, quels étaient les points faibles des fortifications. À son retour, il est accusé d'outrage.

À nouveau le Ps.-Hermogène propose une phrase-type :

(*De inu.* I 2, 7, p. 10 Pat.) καὶ διὰ τὸν ἄλλον μὲν βίον, ὃ Ἀθηναῖοι, τὸν προσόντα Δημάδῃ καὶ τὴν προδοσίαν ἄξιον ἦν κολάσαι τοῦτον, οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ διὰ τὰ νῦν αὐτῷ γεγενημένα, ἐξ ὧν αἰσχύνῃ ὁμοῦ καὶ ζημίαν περιῆψε τῇ πόλει'.

*En vérité, la vie passée de Démade, Athéniens, et sa trahison méritaient déjà le châtement, mais plus que tout encore sa conduite d'aujourd'hui, qui apporte à la fois honte et dommage à notre cité.*

C'est le même principe : une architecture grammaticale sert à mémoriser un schéma logique. Pour être sûr d'être compris, l'auteur du traité ajoute que la méthode s'applique non seulement à des figures historiques comme Démade ou Démosthène mais aussi à des personnages *a priori* douteux ou antipathiques, comme le mage, le percepteur ou le patron de bordel. Il donne un nouvel exemple que nous citons parce qu'il permet de voir que la typologie, et donc la mémorisation, s'exerçait probablement sur des éléments lexicaux plus nombreux que les éléments logiques auxquels Michel Patillon les réduit. Il s'agit d'un patron de bordel qui a donné à ses employées des noms de Muses, et qui est accusé d'impiété :

(*De inv.* I 2, 8, p. 11 Pat.) ἄξιον μὲν ἦν τὸν πορνοβοσκὸν καὶ διὰ τὸν ἄλλον μισεῖσθαι βίον πονηρὸν ὄντα καὶ δὴ καὶ τιμωρίας ἄξιον, οὐχ ἥκιστα δὲ νῦν, ὅτε καὶ ἠσέβησεν εἰς τὰς θεάς.

*En vérité, ce tenancier de maison close méritait déjà notre haine pour sa vie passée, aussi mauvaise que digne de châtement, mais plus que jamais aujourd'hui qu'il a commis en outre une impiété envers les déesses.*

À notre avis, le schéma à mémoriser en association avec ces situations était du genre :

καὶ διὰ τὸν ἄλλον βίον ἄξιον μὲν ἦν x (châtier, détester, etc.) οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ ... νῦν

Et en raison de tout le reste de sa vie, il méritait déjà ...mais bien davantage encore maintenant ...

mais la diversification de l'ordre des mots protégeait de toute application mécanique ou à vide.

Le troisième cas joue sur les moments du temps en opposant le grief pour une faute passée à la menace de faute que représente le coupable dans l'avenir. Autrement dit, il faut punir le coupable non seulement en raison de ce qu'il a fait mais pour qu'il ne recommence pas. Il peut s'agir soit de mettre fin à un comportement ponctuel, soit au contraire à un phénomène qui se répète. Le cas analysé est celui d'une famille qui a déjà donné plusieurs tyrans et que quelqu'un propose de chasser de la cité. La mauvaise habitude est semble-t-il celle qu'avaient les embaumeurs de copuler avec les cadavres, et qui devrait inciter à mettre fin à la pratique de l'embaumement.

L'exemple pour la famille de tyrans est le suivant :

(*De inu.* I 2, 10, p. 11 Pat.) καὶ τῶν γεγενημένων μὲν εἵνεκα τυραννίδων καλῶς ἂν ἔχοι μισοῦντας τὸ γένος τῆς πόλεως ἐκβάλλειν τιμωροῦντας αὐτοὺς ὑπὲρ ὧν ἐπάθομεν, οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ τοῦ μέλλοντος πρόνοιαν ποιουμένους, ἵνα μὴ τοῖς ὁμοίοις περιπίπτωμεν ἀεὶ.

*En raison déjà des tyrannies passées, il serait bon en vérité de haïr cette famille et de la bannir de cette cité, en punition des maux que nous avons soufferts, mais plus que tout encore par précaution pour l'avenir, afin d'éviter de retomber toujours dans les mêmes malheurs.*

Dans ce cas aussi il faut sans doute intégrer plus d'éléments dans la typologie que les seuls  $\mu\acute{\epsilon}\nu$   $\kappa\alpha\iota$ ...  $\acute{\alpha}\lambda\lambda\grave{\alpha}$   $\kappa\alpha\iota$ ... qui caractérisent, selon Michel Patillon, l'ensemble des exordes par subdivision (N. 51 p. 146). Dans ce troisième cas, les éléments fixes sont : « c'est non seulement en raison de... mais davantage encore... afin d'éviter que... ». Ce qui est sûr est que le Ps.-Hermogène, esquissant la rédaction de l'exemple de l'embaumeur écrit 'ἵνα μὴ πάλιν γένηται' (I 2, 11 p. 12 Pat.), « afin que cela ne se reproduise pas », où l'on reconnaît la même formulation qu'à la fin de l'exemple sur la famille tyrannique.

En somme, l'apport du *De inventione* est tout à fait précieux malgré son intrusion clandestine dans le *Corpus rhetoricum* et son apparence un peu compliquée. Il sert de pont justement entre la théorie et la pratique en proposant une méthode qui articule une situation-type, l'analyse de cette situation, et une formulation-type, en grec des *mathèmata*, qui ressemblent beaucoup, dans un autre domaine, à ce que sont les figures dans le domaine de l'élocution. Ce sont des schèmes, au sens de procédures codifiées conjointement dans le raisonnement et dans la formulation. On remarque que ces schèmes sont présentés en situation, c'est-à-dire dans un texte qui peut soit préexister, et venir, par exemple, d'un discours de Démosthène, soit être inventé. Cet exemple, qui est donc le point de rencontre de la théorie et de la pratique, pourra être appris par coeur, répété, et sa structure logique testée en situation de manières répétées et variées. L'élève apprendra donc en même temps la typologie, son application et – avec la variation – sa maîtrise.

Une des raisons du malentendu entre anciens et modernes sur cette question de la formation rhétorique, est que les modernes lisent bien souvent les traités comme des textes littéraires ou purement théoriques, alors que ce sont des *réservoirs de procédures*, qui ne deviennent vivantes que quand on se les est assimilées.

Nous voudrions, pour terminer, montrer la similitude de fonctionnement entre ces *mathèmata* et les *skhèmata* dans le domaine du style, et revenir rapidement sur la métaphore : le chapitre où elle est traitée donne un certain nombre d'éléments sur la raison d'être de cette définition originale que nous avons citée tout à l'heure.

La métaphore comme trope ponctuel constitue une sorte de repoussoir, en raison de son mauvais goût. L'exemple donné est celui d'une formule inspirée de Démosthène (*3e Ol.* 22) :

*On fait des intérêts de l'État un cadeau offert en buvant*

Le métaphorisant est l'atmosphère de licence d'un banquet bien arrosé, et le métaphorisé les intérêts vitaux de la cité d'Athènes. La contamination sémantique des deux niveaux est claire : l'ivresse règne dans la vie politique d'Athènes.

Car le Ps.-Hermogène a bien vu que chez Démosthène, la métaphore du banquet annonce une phrase qui intervient dans le discours IV (*1e Philippique*) « Philippe de Macédoine est ivre de l'étendue de ses succès ».

Mais pour lui, ce thème de l'ivresse, ce mot ivresse, est comique et inadapté dans un discours politique. Voilà pourquoi il faut dissocier le moment où l'on prépare le terrain, par une métaphore *in praesentia* et le moment où le mot brutal est employé dans une métaphore *in absentia*. Pour lui, la métaphore doit être filée et, surtout si le métaphorisant est comique, adoucie, diluée en quelque sorte, par la distance.

Mais pour que la mémoire enregistre la première occurrence de la métaphore, et puisse reconnaître à distance sa seconde apparition, il est nécessaire que les deux niveaux de sens soient exploités conjointement et que dans l'esprit du public soit

créée une association stable, solide, entre débat politique et banquet. Une métaphore ponctuelle par substitution n'aurait pas cette capacité.

Ce que vise le Ps.-Hermogène, dans cette perspective pratique qui est la sienne est donc une mise en œuvre de la métaphore comme référence double, comme convocation simultanée de deux niveaux sémantiques, ce à quoi Aristote n'avait pas songé.

On ignore ou à peu près le contenu du *De inventione* originel, mais celui que nous pouvons lire aujourd'hui intercale entre l'algorithme des états de la cause et le travail du style, une étape intermédiaire, qui vise à l'assimilation, à l'automatisation des procédures argumentatives ou stylistiques. Après seulement pourra intervenir le degré suprême de créativité, c'est-à-dire la dimension esthétique.

Dans la partie des *Progymnasmata* d'Aelius Théon reconstituée grâce à une ancienne traduction arménienne, on lit ce passage sur la paraphrase :

Lorsque [...] nous opérons directement sur les énoncés sur lesquels nous nous exerçons [*sc.* quand nous les avons sous les yeux], l'exercice [*sc.* de paraphrase] atteint la perfection même lorsque, tout en lisant un discours de Lysias, on s'applique à en exprimer les pensées à la manière de Démosthène, ou, inversement, tous les développements de Démosthène à la manière de Lysias.  
(p. 109 Pat.-Bol.)

Bien sûr, on peut se contenter d'applaudir cette virtuosité, mais on doit réfléchir aussi à ses conditions de possibilité. Nous croyons qu'un pastiche improvisé de ce genre n'est possible que si toutes les étapes, argumentatives et stylistiques de la confection du discours ont été au préalable entièrement assimilées et automatisées, afin de dégager une marge de liberté créative, à la manière dont Michel Bouquet se libère de son texte en l'apprenant parfaitement.

## Bibliographie

CHIRON, Pierre (2014), *Les doctrines antiques des figures : quelques idées reçues*, dans GAUDIN-BORDES Lucile et SALVAN, Geneviève (2014), *Figures du discours et contextualisation*, Actes du colloque (Nice, 3-5 octobre 2013) ; publication en ligne : <http://revel.unice.fr/symposia/figuresetcontextualisation>

DUPONT, Florence (2007), *Aristote, ou le Vampire du théâtre occidental* Paris, Aubier.

IRIGOIN, Jean (2001a), « Homère, l'écriture et le livre », dans *EUROPE*, 79<sup>ème</sup> année, n° 865, p. 8-19.

IRIGOIN, Jean (2001b), *Le livre grec des origines à la Renaissance* [Conférences Léopold Delisle], Paris, Bibliothèque nationale de France.

PATILLON, Michel (1997), Aelius Théon, *Progymnasmata*, texte établi et traduit par M. P., avec l'assistance, pour l'arménien, de G. Bolognesi, révisé par L. Pernot et J.-P. Mahé, Paris, Les Belles Lettres (*CUF*).

PATILLON, Michel (2009), *Corpus rhetoricum*, tome II (Hermogène, *Les états de cause*), texte établi et traduit par M. P., révisé par P. Chiron et A.-Ph. Segonds, Paris, Les Belles Lettres (*CUF*).

PATILLON, Michel (2012a), *Corpus rhetoricum (CRhet.)*, tome III, 1<sup>re</sup> partie (Pseudo-Hermogène, *L'invention*. Anonyme, *Synopse des exordes*), texte établi et traduit par M. P., révisé par P. Chiron et A.-Ph. Segonds†, Paris, Les Belles Lettres (*CUF*).

PATILLON, Michel (2012b), *Corpus rhetoricum*, tome IV (*Prolégomènes au De ideis*. Hermogène, *Les catégories stylistiques du discours [De ideis]. Synopses des exposés sur les ideai*), texte établi et traduit par M. P., revu par P. Chiron, Paris, Les Belles Lettres (*CUF*).